

DECLARATION PREALABLE

CERFA n°13703*11 (projet portant sur maison individuelle)
ou n°13404*11 (déclaration préalable générale)

Téléchargeable sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>



Dépôt en numérique sur le site <https://gnau.lacove.fr/gnau/Carpentras>

Ou si dépôt papier : 3 exemplaires à déposer à la boîte aux lettres du service

Délai de droit commun : 1 mois (2 mois si le terrain se situe en périmètre des monuments historiques)

PIECES A FOURNIR

DP1 : Plan de situation

PERMET DE LOCALISER LE TERRAIN SUR LA COMMUNE

Sites internet :

www.cadastre.gouv.fr ou www.geoportail.gouv.fr

Echelle du plan : 1/1000 ou 1/1500 par exemple.



DP2 : Plan de masse

MATERIALISE L'EMPLACEMENT DU PROJET PAR RAPPORT À L'EXISTANT ET LES LIMITES DU TERRAIN

Le plan de masse doit être à l'échelle (ex : 1/500 ou 1/200).

En outre, le plan masse fera apparaître :

- L'orientation (Nord),
- Les limites cotées du terrain,
- Les bâtiments existants sur le terrain,
- Le tracé des voies de desserte,
- L'implantation du projet avec toutes les distances aux limites du terrain et entre constructions,
- L'emprise au sol existante et celle projetée,
- La surface restante d'espaces verts ainsi que les plantations supprimées et ajoutées pour le projet,
- Le traitement des surfaces (revêtements des sols),
- L'indication de l'angle de prise de vue des photos,
- Le raccordement aux réseaux (EU/AEP...),
- Tout autre information utile à la compréhension du projet.



DP3 : Plan en coupe

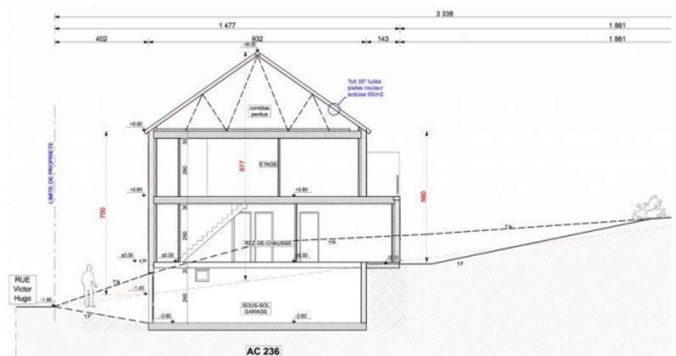
SERT À REPRÉSENTER L'IMPLANTATION DU PROJET PAR RAPPORT AU NIVEAU DU TERRAIN

Le plan de coupe doit être à l'échelle (ex : 1/100 ou 1/200).

Il présente une vue verticale de l'intérieur du projet et donne des indications sur le profil du terrain de limite en limite.

Il précise la forme et la hauteur de la construction et sert à implanter les cotes de niveau du dallage, des planchers, du toit (à l'égout et au faîtage) et des hauteurs sous-plafond ainsi que les terrasses.

Il est nécessaire de faire apparaître sur le plan de coupe, le profil du terrain : **AVANT** et **APRES** travaux.



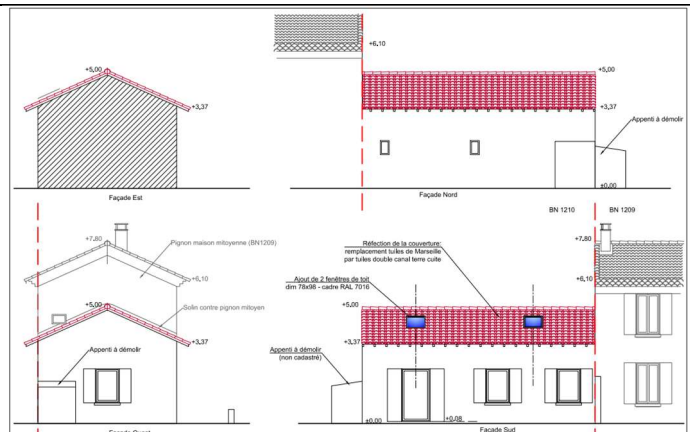
DP4 : Plan des façades et des toitures :

Les plans des façades doivent être à l'échelle (ex : 1/100 ou 1/200).

Les plans des façades doivent faire apparaître les ouvertures, les matériaux et leurs aspects, les éléments de décor, etc... , de manière à apprécier l'aspect architectural de la construction.

En cas de création ou de modification des ouvertures, il doit être fourni les plans AVANT et les plans APRES travaux.

Les dimensions des ouvertures seront précisées sur les plans.



DP6 : Document graphique

PERMET DE COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT DE LA PARCELLE ET D'APPRECIER L'INTEGRATION DU PROJET SUR LE TERRAIN.

Il s'agit d'un photomontage qui peut être réalisé à partir d'un assemblage de photographies montrant le site existant et d'une image de synthèse ou à partir d'un calque sur un fond de photographie du site existant.



DP7 : Photographie de près

Il s'agit d'une photographie qui permet de visualiser la ou les façades concernées par le projet.



DP8 : Photographie de loin

Il s'agit d'une photographie globale du terrain montrant notamment la ou les constructions existantes et celles potentiellement à proximité.



DP11 : Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux

A fournir uniquement si le terrain est situé dans le Site Patrimonial Remarquable ou dans les Abords d'un Monument Historique.

Attention : si le terrain de votre projet n'est pas concerné par ces périmètres, ces informations doivent apparaître au niveau du formulaire Cerfa rubrique nature du projet.

5/ Compléter le paragraphe 5.1 (Nature du projet).

- ✓ Décrire la totalité des travaux envisagés.
- ✓ Ne pas oublier d'indiquer les références des couleurs et matériaux utilisés pour le projet (exemple : référence de l'enduit pour un ravalement de façade, des tuiles, des menuiseries, ... pour une extension).

5 À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5.1 Nature des travaux envisagés

- Nouvelle construction
- Travaux ou changement de destination⁽¹⁾ sur une construction existante
- Clôture

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé),

indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : _____

Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol, indiquez sa puissance crête : _____ kW et la destination principale de l'énergie produite : _____

6/ Compléter le paragraphe 5.2 (Informations Complémentaires si votre projet est concerné).

En cas de création de logement en plus des modifications sur la façade, vous devez compléter les cases concernées, notamment :

- ✓ Le nombre de logements créés, dont individuels et collectifs.
- ✓ La répartition du nombre total de logements créés par type de financement.
- ✓ Le mode d'occupation principale des logements.
- ✓ La répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces.

5.2 Informations complémentaires

• Type d'annexes :

- Piscine Garage Véranda Abri de jardin Autres annexes à l'habitation

Précisez : _____

• Nombre total de logements créés : _____ dont individuels : _____ dont collectifs : _____

• Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :

Logement Locatif Social _____ Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) _____ Prêt à taux zéro _____

Autres financements : _____

• Mode d'utilisation principale des logements :

- Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location

Si'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :

- Résidence principale Résidence secondaire

Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :

- Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme
- Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées
- Autres, précisez : _____

• Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : _____

• Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :

1 pièce _____ 2 pièces _____
 3 pièces _____ 4 pièces _____
 5 pièces _____ 6 pièces et plus _____

• Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé :

au-dessus du sol _____ et au-dessous du sol _____

• Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

- Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires

• Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :

- Transport Enseignement et recherche Action sociale
- Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

7/ Compléter le paragraphe 5.4 (Surface de plancher).

- ✓ Si le projet crée de la surface de plancher (surfaces closes et couvertes, hors stationnement des véhicules), elle doit être indiquée dans le tableau des surfaces, colonne B.
- ✓ Ne pas oublier d'indiquer la surface de plancher existante si un bâtiment est existant sur le terrain, colonne A.
- ✓ Dans le cas d'un changement de destination (par exemple d'un commerce en habitation) les colonnes C et E doivent être complétées.
- ✓ Attention : dans le cas d'un changement d'affectation d'un garage en partie habitable, c'est la colonne B qui doit être remplie.

5.3 Destination des constructions et tableau des surfaces

(1) Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1^{er} janvier 2016.

Surfaces de plancher⁽¹⁾ en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁽¹⁾ (B)	Surface créée par changement de destination ⁽¹⁾ (C)	Surface supprimée ⁽¹⁾ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁽¹⁾ (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ⁽¹⁾						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m²)						

8/ Compléter le paragraphe 5.5 (Stationnement).

- ✓ Compléter ce paragraphe uniquement en cas de création de places de stationnement supplémentaires.

5.5 Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : _____ Après réalisation du projet : _____

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse 1 des aires de stationnement :

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____